LA COOPÉRATION AGRICOLE
LUZERNE DE FRANCE



Circulaire n°198 Le 29/01/2021

AGRONOMIE LUZERNE

LUZERNE : DÉSHERBAGE ET FUMURE

AVERTISSEMENT:
Cette circulaire a pour objet une recommandation collective et non un conseil. Toute intervention chimique devra être basée sur un diagnostic à la parcelle et suivant les conseils de votre service technique.

A LIRE:

DÉSHERBAGE SORTIE D'HIVER

FUMURE 2021

DÉSHERBAGE SORTIE D'HIVER:

JEUNES SEMIS

Le changement climatique avec des sécheresses estivales marquées provoque des retards de levée des luzernes. Semées fin juin, les luzernes lèvent avec les rares pluies automnales en septembre (cas de 2020).
Pour l'instant, l'hiver avec quelques successions de périodes humides et de gels matinaux, n'a pas provoqué de déchaussement de plantules.
Il faudra donc attendre la fin du mois de février pour dresser un état des lieux.

Rappel pour les luzernes trop chétives:

Dès lors qu'une luzernière possède une **population homogène** d'environ 200 pieds /m^2 début mars, elle peut être conservée. Il faudra lui éviter toute concurrence des adventices par un désherbage de sortie d'hiver, si ce dernier n'a pas été réalisé à l'automne.

Contre les dicotylédones, le **NIRVANA S** (1) (imazamox + pendiméthaline) **à 2L/ha** est homologué sur luzerne en période de reprise de végétation et **avant le 15 mars de préférence pour une meilleure sélectivité**.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org

LUZERNES DESHYDRATÉES l'aliment nature



AGRONOMIE LUZERNE

Contre les repousses de céréales, l'AGIL est homologué à 1.2l/ha et dispose d'un DAR (45j) compatible avec la récolte des luzernes. Les spécialités commerciales à base de Cléthodime (visant plus particulièrement les vulpins ou ray grass non résistants) sont également utilisables avec un DAR sont de 40 jours.

Si vous déclarez votre luzerne SIE, attention aux contraintes règlementaires qui vous sont expliquées en page 3.

Si la parcelle est propre, et que quelques zones limitées nécessitent un rechargement du semis, il sera possible d'intervenir à partir du 15 mars à une densité de 10 à 15 kg/ha de semences avec un semoir à disques.

Dès lors que les **populations sont inférieures à 150 pieds/m^2 et (ou) que des surfaces conséquentes sont insuffisamment peuplées, et que les adventices sont présentes et concurrentielles,** il sera préférable de retourner et réimplanter sa parcelle dans sa totalité à une dose de 20 kg/ha. Dans ce cas , la luzerne sera exploitée en 2 coupes en tant que semis sur sol nu de printemps.

*Depuis le 06/07/15, Nirvana S: respect d'une Zone non Traitée de 20 m avec Dispositif Végétalisé Permanent de 20 mètres par rapport aux points d'eau, Nirvana S interdit sur sols drainés dont la teneur en argile est supérieure à 45%, DAR 30jours.

ENTRETIEN DES LUZERNES NON DÉCLARÉES SIE

Désherbage de sortie d'hiver sur dicotylédones:

Le **NIRVANA S** est homologué à **2 l/ha** sur luzerne en période de reprise de végétation. Comme pour les jeunes semis, il est préférable de l'utiliser avant le 15 mars pour une meilleure sélectivité.
Intervenir dès que les conditions sont favorables, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux » (**absence de gelées**), hygrométrie > 70%, végétation poussante.

Il est possible de désherber les troisièmes années à la dose de 2 l/ha dans le respect de l'homologation, à savoir **dose totale maximale de 4 l/ha sur 2 ans .**

Son efficacité est bonne sur un large spectre d'adventices notamment capselles, colzas, pissenlits. C'est un complément intéressant sur vulpins, pâturin annuel mais inefficace sur matricaires.

Mode d'action du Nirvana S:
Imazamox : action par absorption foliaire (2/3) et racinaire (1/3)
Pendiméthaline : action anti germinative et racinaire sur les très jeunes plantules
Produit relativement lent d'action suivant les conditions.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org



AGRONOMIE LUZERNE

ENTRETIEN DES LUZERNES DÉCLARÉES SIE

Le fait de déclarer votre parcelle de luzerne en SIE en 2020 vous contraint à respecter la règlementation en vigueur à savoir n'utiliser aucun produit phytosanitaire sur la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus. Il faut alors envisager un entretien par désherbage mécanique si nécessaire.

Rappel: pour les cultures fixatrices d'azote, le coefficient de conversion est le suivant:
1 hectare de culture = 1 ha de surface équivalente SIE

DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

Les conditions automnales ont été assez favorables au désherbage mécanique, les conditions actuelles ne le sont plus.

Intervenir en sortie d'hiver avec de meilleurs conditions est conditionné à la météorologie du mois de février. (avec le risque dans certaines parcelles de remonter les pierres).

FUMURE 2020

PRENDRE EN COMPTE LES FAIBLES RENDEMENTS 2020:

Pour les parcelles déjà exploitées l'an passé, il est nécessaire de prendre en compte le rendement de luzerne obtenu en 2020.

Les apports d'engrais du printemps 2020 ont été calculés sur les bases d'un rendement prévisionnel espéré par rapport aux exportations de la plante.
Dans de nombreuses parcelles , ce rendement espéré n'a pas été atteint du fait de la sécheresse.
Il est donc nécessaire de prendre en compte la valeur non exportée en potasse, phosphore et magnésie, valeur qui pourra venir en déduction de l'apport 2021.

Rappel.
Une tonne de matière sèche de luzerne exporte à l'hectare environ:

6.4 kg de P_2O_5
25 à 30 kg de K_2O
3.5 à 4 kg de MgO

L'élément soufre étant très lessivable, on ne peut espérer récupérer cet élément ce printemps..

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org



AGRONOMIE LUZERNE

La Couverture des exportations de la plante en l'absence d'analyse.

Pour couvrir les exportations annuelles d'une luzerne produisant 12.5 t de MS, en fonction de la richesse du sol, il est souhaitable d'apporter par an:

- 80 kg de P_2O_5
- 300 à 360 kg de K_2O
- 40 à 50 kg de MgO
- **50 à 100 kg de SO_3** pour assurer les besoins de la plante.

L' apport de soufre influence positivement la production de la parcelle tant en rendement qu'en teneur en protéines du fourrage.

Eviter les impasses

En potasse, même sur un sol de craie très bien pourvu en éléments majeurs, **il ne faut pas faire d'impasse d'apport.** Pour assurer une bonne gestion des éléments minéraux et un bon développement de la plante ,il est possible de limiter l'apport de potasse **(ex: 250 kg de K_2O par an)** et suivre, dans les années qui suivent la luzerne, l'évolution de la teneur du sol par analyse.
(laisser au moins un écart de 2 années entre la dernière année de luzerne et la prise d'échantillon de sol).

Fumure et agriculture biologique

En agriculture biologique, la plante a les mêmes besoins qu'en conduite conventionnelle en matière de fertilisation pour maintenir le potentiel de production de sa parcelle.
Pour assurer une fertilisation biologique , il est possible d'avoir recours à des matières organiques de type fumier, compost, vinasse de mélasse ou écume de sucrerie.

Certains engrais minéraux comme le sulfate de magnésium et le sulfate de potassium sont utilisables sur luzerne menée en agriculture biologique.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org